



Changement de notaire lors d'une succession

Par **rene stercoz**, le **06/05/2008 à 14:51**

Le notaire s'occupant de la succession de mes parents est aussi le notaire de mon frère dans ses activités commerciales.
Je suspecte quelques connivences entre ce notaire et mon frère pour faire des rapports à la succession bien en dessous de la valeur actuelle.
Comment puis-je faire changer de notaire ?
La notion en droit de suspicion légitime s'applique-t-elle aussi à ce cas ?

Par **Visiteur**, le **06/05/2008 à 19:47**

Bonsoir,
Vous pouvez vous adresser à la chambre départementale des notaires, me semble-t-il, dans ce cas.
A votre service,
Cordi@lement.